

Renée Angélique Grosseteste et Mademoiselle de la Fayolle

Bernadette et Philippe Rossignol

Cet article a été publié dans notre journal familial « Ancêtres Antillais » n° 24 de novembre-décembre 1981.

Il nous paru judicieux de le republier car nous avons constaté sur Geneanet qu'il y a beaucoup de descendants.

Dans un premier temps nous avons supposé que Jean Fidelin né le 27 août 1658 avait peut-être coûté la vie à sa mère que nous ne voyons plus jamais paraître par la suite.

Or Du Tertre, dans son « Histoire générale des Antilles habitées par les François » tome I page 570 nous apporte un démenti en ces termes :

« Le R.P. Fontaine, Préfct de nostre Mission, qui s'estoit entièrement dévoué à la conversion de ces peuples barbares, n'eut pas le temps d'effectuer ses bons desseins, nous apprismes en France sa mort presque aussi-tost que ce Traité de paix ¹. Le R.P. La Forcade qui remplit aujourd'huy sa place, en écrivit le deuxiesme juillet (1660), en ces termes, au R.P. Jean-Baptiste Feüillet.

La triste nouvelle de la mort de R.P. Fontaine, ne surprendra pas moins vostre Reverence, qu'elle luy causera de la douleur et de l'affliction : nous avons esté privez ces iours passez de ce Saint Homme, qui estoit le vray modelle d'un parfait Missionnaire et homme Apostolique, par un accident ; il s'est noyé à la lame et au bord de la mer, s'estant embarqué dans un canot pour aller de la Capesterre de la Guadeloupe à la Basse Terre ; le canot fut submergé entre deux Moutons. Il y avoit dedans neuf ou dix personnes, desquelles cinq ont pery, les autres s'estant sauvez ; entre ceux qui ont esté noyez, il y avoit une sœur du tiers Ordre appelée **Mademoiselle Fidelin** qui a esté généralement regrettée pour sa piété et sa vertu.

Il y avoit dix ans que ce bon Père travailloit sans relâche dans cette vigne de Nostre Seigneur, avec un fruit si admirable, qu'il avoit presque sanctifié tout son quartier, la dévotion y estoit si publique qu'il n'y avoit point de Case où on ne recitât tous les jours le Chapelet à un certain signal de Cloche auquel on s'assembloit pour faire les prières ».

Si ce passage nous permet de dater la mort de Renée Angélique à juin 1660, il permet en outre d'éclairer d'un jour particulier la foi de notre ancêtre. Par ailleurs, bien que la date de son entrée dans le Tiers Ordre de Saint Dominique ne soit pas indiquée, nous pouvons faire l'hypothèse que cela devait se situer vers 1651 ou 1652. En effet, lors du baptême de ses premiers enfants, elle est prénommée seulement Renée, par contre à celui de Pierre le 4 décembre 1652, elle est prénommée Renée Angélique de même que le 17 novembre 1654 lorsqu'elle est marraine et le 6 février 1653 étant encore marraine, elle est prénommée seulement Angélique.

¹ Il s'agit du Traité de Paix avec les Caraïbes daté du 31 mars 1660 que les habitants de la Martinique avaient obtenu par l'entremise de Mr. Houel. A noter que l'un des deux députés de la Martinique Christophe Renaudot était le père de Marie Anne épouse de Barthélémy Jean de la Tour, gouverneur puis juge de marie Galante, qui figure dans notre ascendance.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ce dernier prénom serait donc celui qu'elle aurait pris en entrant dans le tiers ordre et tout porte à croire que cela se rapportait à son caractère. La date de 1651 ou 1652 se trouve confirmée par le fait que le R.P. Fontaine « travaillait depuis dix ans » à Capesterre.

Mais ce ne sont pas les seuls renseignements nouveaux que nous ayons trouvés sur notre ancêtre ; en effet, M. Petitjean Roget a éclairé d'un jour nouveau² toute la question des "filles de Mlle de la Fayolle".

Il a retrouvé des lettres de la « Mère de la Fayolle » l'une du 12 décembre 1643, l'autre du 19 avril 1644. Nous nous contenterons de reprendre ce que M. Petitjean Roget a écrit.

« La mère de la Fayolle, après avoir parcouru la Guadeloupe, la Martinique et Saint Christophe, dans une lettre qu'elle adresse à sa Supérieure et fondatrice de son ordre en décembre 1643, lui fait part de ses observations :

« "...les hommes se picquent icy d'honneur et n'épousent pas volontiers les filles qui n'ont pas satisfait pour leur port » c'est-à-dire qui n'ont pas acquitté elle-même leur transport à travers l'océan. « Ils sont mortifiés au dernier point quand on leur fait reproche qu'ils assistent leur femme et qu'elles n'ont rien ». -qu'ils payent pour elles « et néanmoins ils sont contents pourvu qu'elles soient habillées honnestement à leur abord et qu'elles doivent rien de leur passage » ...

Le Père du Tertre, en livrant son nom à l'histoire, n'a pas ménagé « La Demoiselle de la Fayolle » qui fut la première conductrice d'un convoi de « filles de Saint Joseph » vers les îles... En fait, le père du Tertre s'attaque beaucoup plus à la personne qu'à l'institution qu'il ne critique pas. Par la suite, on a beaucoup brodé sur le sujet en partant des seules appréciations du dominicain sur le caractère de cette Demoiselle de la Fayolle.

Lors de l'assemblée mensuelle de la Compagnie à Paris, le 3 juin 1643 il est rendu compte « que toutes les filles prises en la Maison de la Providence et quelques autres sont arrivées à Dieppe. Il a plu à la Reine d'écrire en leur faveur aux Gouverneurs des Isles par les vaisseaux qui partiront demain ou vendredi ».

Cet « Hospital de Saint Joseph de Paris » (dont parle le père du Tertre) était en réalité un couvent assez particulier qui fut rue du Vieux Colombier puis rue St Dominique et où Madame de Montespan finit ses jours.

En 1630, à Bordeaux, Marie Delpech de l'Estang avait réuni quelques jeunes veuves comme elle qui s'étaient consacrées à recueillir, entretenir, nourrir et instruire quelques jeunes filles issues de la noblesse, privées de ressources, puis plus tard des orphelines « d'honneste naissance ». Le cardinal de Sourdis en 1638 les avait érigées en « Société des sœurs de Saint Joseph pour le gouvernement des orphelines ». Ces dames ne prononçaient qu'un simple vœu d'obéissance.

Des communautés connues sous le nom de « Filles de Saint Joseph ou de la Providence », nom qui leur sera confirmé par des lettres patentes du Roi puis par une bulle papale en 1645, essaimèrent dans plusieurs villes de France. En 1639, sœur Jeanne Gaudin en installa une au faubourg Saint Germain à Paris. Au bout d'un an, elle avait 120

² Jacques Petit Jean Roget : La Société d'habitation à la Martinique. Thèse présentée devant l'université de Paris VII le 14 mars 1978. En particulier les pages 719 à 729.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

orphelines à sa charge. La Duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal, s'intéressa à cette communauté à laquelle elle a donné 6 000 L en 1643. St Vincent de Paul lui apporta son soutien et lui assura la protection de la Reine.

La Compagnie du St Sacrement qui plaçait des filles chez elle incita Mademoiselle de l'Estang à envoyer de leurs filles aux Isles d'Amérique. « Il y eut huit départs en 1642, quatorze en 1643 et seize en 1644 ».

Mademoiselle de la Fayolle qui fut chargée de les accompagner était l'une des sœurs de ce couvent. Elle appartenait, comme Mademoiselle de l'Estang, à une famille noble du Bordelais. Toutes deux étaient veuves et cette Mademoiselle sur laquelle on a glosé, s'appliquait alors à toutes les femmes de qualité, qu'elles fussent mariées ou veuves. Léonore de la Fayolle avait une fille Léonore³ encore jeune dont elle réclame l'envoi en Guadeloupe dans la lettre de décembre 43, en demandant à Monsieur de Bassompierre, « qu'il lui donne tout ce qu'il faut pour l'équiper et payer son voyage » ...

Le bateau qui portait (les filles et Mlle de la Fayolle) a quitté Dieppe en juillet. Il a mis trois mois à atteindre une île des Antilles et la Guadeloupe s'est trouvée la première. Le voyage tel que l'évoque Mademoiselle de la Fayolle a bien marqué la rupture qui correspond au passage de la ligne.

« Nous avons dû par trois fois affronter des vaisseaux turcs, nos gens en ont tué plusieurs et pas un des nostres n'a été blessé, quoy qu'il fussent plus fort que nous ». Les filles ont conservé « une confiance inébranlable au milieu des canons avec une ferveur et une fermeté extraordinaire comme si nous eussions esté toute nostre vie à la guerre. Nous avons eu les autres incommodités et apprehensions que l'humeur inégale et violente que la mer cause ordinairement mais aussi nous avons appris à prier du fond du cœur... qu'on aye pas peur en France qu'il arrive sur ces Eléments des desordres aux filles durant le voyage : le cœur est trop uny à Dieu sur mer ».

Mais depuis l'arrivée « nous moissonnons en joye : car on dirait que ce pays est le vray Paradis Terrestre, tant il est beau et bon et son air tempéré... »

« Monsieur Houel, Gouverneur, nous a reçues pour le respect des Lettres de nostre bonne Reine avec tout l'honneur qu'on peut désirer ... Dix semaines durant que nous y avons séjourné » Monsieur Houel « ne m'a point voulu laisser aller que je ne lui aye donné parole de faire là notre principale demeure ».

Dans les premiers jours de décembre « de la Garde-Loupe nous avons passé à la Martinique ... Nous avons marié toutes celles que j'ay amenées hormis trois, on les a néanmoins desjà demandées ... »

Mademoiselle de la Fayolle installe donc sa maison principale à la Guadeloupe « la plus fortunée (des îles) car elle est assortie de très honnestes femmes et il y a grande apparence que Dieu y sera bien servi... »

La raison d'être de son installation et son but restent d'organiser une maison de Saint Joseph et d'y recevoir des filles pour les marier dans les différentes îles.

³ Elle ou sa mère « Mlle La Fayolle de Martinière » est marraine de Eléonore Fidelin le 06/04/1646 à Capesterre.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

« Je reviens toujours à vous conjurer de nous envoyer grand nombre de filles mais qu'elles soient bien sages et de bonne odeur, car on les observe depuis les pieds jusqu'à la teste en telles sortes que s'il arrivait que quelqu'une manquast à son devoir toutes seraient blasmées et descriées...

« Quant aux habits, il en faut deux bons pour chacune, et surtout un honneste pour l'arrivée qui soit d'estamine : car on ne peut en porter icy de pesant ... quatre paires de souliers à chacune et ainsi du reste à proportion... »

La lettre écrite un peu plus tard de Guadeloupe, le 19 avril 1644 indique ... « Toutes nos filles sont mariées à leur contentement et nul d'elles ne voudroit estre en France... »

Voici résumées les dix pages qui traitent de ce sujet. Il est clair que Renée Grosseteste s'est mariée entre octobre 1643 et avril 1644. On peut même penser que son mariage a eu lieu avant le départ de Mlle de la Fayolle pour la Martinique et donc en octobre ou novembre 1644. Gageons que Pierre Fidelin, qui par sa position avait certainement des prérogatives, n'a pas choisi la plus laide des quatorze filles de Mademoiselle de la Fayolle !

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)